

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]  
Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 9 Février 1870. No. 19



## JOURNAL D'AGRICULTURE.

**Conditions.**—L'abonnement sera de *Un Ecu* pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

*Journal d'Agriculture.*

Le *Journal d'Agriculture* est imprimé et publié par Camille Lussier dans la maison en briques de H. J. Doherty coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe.

## LA FERME-MODELE.

### —00— CHAPITRE IV.

*La laiterie, ses travaux et ses profits.*

La laiterie de la ferme des Landes est en partie située audessous du niveau du sol; on y descend par un large escalier de six marches. Elle se compose de quatre pièces voûtées et éclairées par le haut et par les côtés. Chacune de ces salles a sa destination spéciale, et sert exclusivement: 1o à conserver le lait; 2o à faire le beurre; 3o à la fabrication des fromages; 4o à laver et à rincer les vases et les ustensiles.

Nos jeunes gens et leur guide, aussi aimable que savant, n'étaient plus qu'à quelques pas de l'escalier dont il vient d'être question, quand Léonie, l'œil animée, la physionomie radieuse, franchit lestement la dernière marche, tenant à la main une jolie assiette bleue, où, sur une large feuille de vigne, s'élevait en forme de pyramide triangulaire un morceau de beurre gros comme le poing. En apercevant son frère, la petite fille jeta un cri de joie: "Tiens, Augustin, regarde, dit-elle, mais n'y touche pas!"

Augustin, qui ne comprenait rien à l'extase de sa sœur devant un morceau de beurre, ouvrit de grands yeux. Sa figure étonnée, en face de la figure triomphante de Léonie, offrait un de ces naïfs tableaux dignes de la palette d'un artiste.

"Mais tu ne vois donc pas, reprit la jeune fille, que c'est du beurre de ma façon? J'ai moi-même recueilli et battu la crème dans une baratte de cristal; j'ai ensuite lavé mon beurre à grande eau pour en exprimer le petit lait; après cela je l'ai mis en forme, et ce soir je le porterai à maman. N'est-ce pas, Mme. de Morsy, que c'est mon ouvrage?"

Mme. de Morsy. — Oui, Messieurs; je n'ai fait que donner les indications nécessaires à cette chère enfant, et, comme elle vous le dit, ce beurre est entièrement de sa façon.

Augustin. — Allons, Léonie, te voilà plus savante que moi.

Mme. de Morsy. — Ne riez pas trop, Monsieur; en une heure Mademoiselle s'est parfaitement mise en état de vous expliquer tous les détails de la fabrication du beurre.

Augustin. — Voyons, petite sœur, ne

te fais pas prier, et montre à Madame qu'elle n'a pas perdu son temps en essayant de t'instruire; c'est la meilleure manière de la remercier de son obligeance. Nous t'écoutons.

Mme. de Morsy.—Entrons d'abord dans la salle au lait. La première chose qui frappa nos jeunes gens en pénétrant dans cette pièce, fut l'exquise propreté qui brillait de toutes parts.

—C'est ici, dit Léonie encouragée par un sourire de Mme. de Morsy, qu'on apporte le lait aussitôt après la traite; on le verse en le remuant le moins possible, dans les terrines que vous voyez.

Mme. de Morsy.—Vous rappelez-vous, mon enfant, ce que je vous ai dit des trois parties, des trois éléments qui constituent le lait? Il faudrait commencer par l'expliquer à ces Messieurs.

Léonie.—Le lait se compose de trois éléments bien distincts: la crème, le caillé et le petit-lait. Avec la crème on fait le beurre; avec le caillé, le fromage; le petit-lait se consomme en nature; cependant, on le faisant évaporer, on obtient du sucre de lait.

La séparation des trois éléments constitutifs du lait s'opère naturellement; il suffit de le laisser en repos. Mais on a remarqué que cette opération était beaucoup plus prompte et plus complète: 1o lorsque le lait était déposé dans de grandes terrines bien larges et très peu profondes; 2o lorsqu'on plaçait ces terrines dans un lieu frais où la température n'éprouvait pas de brusques variations. On a encore remarqué que la crème contractait très facilement une mauvaise odeur, et qu'on ne saurait tenir trop propre la laiterie, ses vases et ses ustensiles; mal lavés, ils communiquent à la crème un goût sûr, qui se transmet au beurre lui-même. Vingt-quatre heures environ après que le lait a été versé dans les terrines, toute la crème qu'il contient monte à la surface; on la recueille alors avec une espèce d'écumoir sans trous, on la verse dans une baratte, on la bat, et le beurre se forme. Il ne s'agit plus alors que de le pétrir en tous sens, sur une table, de pierre quand on peut se la procurer, pour exprimer le petit-lait qu'il contient. On lui donne ensuite, si l'on veut, une forme quelconque au moyen d'un moule en bois..... Est-ce bien cela Mme?

Mme. de Morsy.—Parfaitement, mon enfant. Si vous saisissez toujours aussi bien les explications que votre maman vous donne, elle doit être bien contente de vous.

(À CONTINUER.)

CONSEILS POUR LE MOIS DE FEVRIER.

(De l'Almanach du Protecteur Canadien)

—Quand assis auprès d'un bon feu vous entendez le vent siffler avec force et que vous voyez vos fenêtres toutes couvertes de frimas, remerciez la Di-

vine Providence de sa bonté à votre égard.

—Souvenez-vous de Celui qui nourrit les petits oiseaux du ciel et leur trouve la nourriture, quand la terre est recouverte de neige.

—Si une chandelle suffit n'en allumez pas une seconde, car ce serait alors comme si vous brûliez la chandelle par les deux bouts.

—Celui dont la maison est assurée contre l'incendie, craint moins le danger, et en cas d'accident, il a la consolation de n'éprouver qu'une perte minime, et d'avoir été prudent.

—Pendant les longues soirées d'hiver, lisez ou faites vous lire par vos enfants ou amis quelques bons livres ou quelques bons journaux catholiques, qui vous intéressent, vous instruisent et vous édifient.

—Ceux qui ont l'avantage d'avoir une glacière feront bien de la remplir le plutôt possible.

—Ne déposez vos cendres que dans des endroits sûrs et à l'abri de tout danger d'incendie.

—Ne tardez jamais à remplacer une vitre brisée. Le prix est le même, mais le trouble est bien moindre.

—Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire aujourd'hui même.

—Voyez à ce que la neige ne s'amoncèle par une trop grande quantité sur le toit de vos maisons, de vos granges ou hangars.

Celui qui est charitable envers les pauvres trouve déjà une part de sa récompense dans ce monde.

—Souvenez-vous qu'il est plus doux de donner que de recevoir.

—Ayez pour règle immuable de ne jamais refuser la nourriture à celui qui vous en fait la demande. Partagez avec lui votre morceau de pain: Dieu ne vous refusera pas le pain quotidien que vous lui demandez dans vos prières.

#### MACHINE A BROYER LE LIN.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la machine à broyer le lin, que M. Joseph Chicoine est à construire à St. Pie, sera terminée dès ce printemps.

Tout en donnant cette nouvelle pour l'avantage des cultivateurs qui auraient intention de semer du lin cette année, nous félicitons M. Chicoine sur son entreprise essentiellement utile à la classe agricole.

D'après ce que nous connaissons des capacités et du caractère ingénieux du moteur de l'entreprise, nous pouvons assurer d'avance que les cultivateurs du lieu y trouveront leur avantage; d'autant plus que cette machine à broyer le lin est construite sur un système nouveau et perfectionné.

#### CLUBS AGRICOLES.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur la formation de clubs agricoles: nous ne pouvons trop insister sur leur évidente utilité. Que chaque ami du progrès se mette donc à l'œuvre. On peut fonder des clubs de paroisse, dont les séances auront un caractère plus solennel et plus étudié; mais aussi il peut se former des clubs particuliers partout où il y a un cultivateur qui reçoit les journaux agricoles. Que chaque bout de rang, que chaque arrondissement s'organise pour avoir des veillées agricoles qui se tiendront à tour de rôle chez les différents membres du club. Là on causera familièrement d'agriculture: chacun rendra compte de ses essais, et un bien incalculable en résultera. Quo la politique, bien entendu, soit toujours sérieusement exclue de ces réunions, ce serait tout gâter. Ces petits clubs amèneront des clubs de paroisse, là où ces derniers sont possibles.

A l'œuvre donc: que quiconque lit ces lignes examine s'il ne lui est pas possible, à lui-même, d'organiser un club dans son voisinage ou dans sa paroisse, et qu'il mette notre conseil en pratique.

Le club de St. Dominique fonctionne bien, tient ses séances régulièrement et il a publié dans notre dernier numéro un rapport qui démontre que l'existence de semblables associations est possible et qu'elles peuvent rendre de réels services à l'agriculture.

#### C'EST IMPOSSIBLE.

Il nous arrive assez souvent de rencontrer des cultivateurs qui disent que tous les enseignements donnés par le journal sont bien corrects, mais que c'est impossible à eux de tout faire.

Nous aimons à faire remarquer encore une fois que nous ne demandons pas que l'on fasse toutes les améliorations de suite; au contraire, nous avons déjà dit, et nous avons insisté là-dessus, que les améliorations devaient être successives et n'être faites que peu à peu. Ainsi, tel remarquera une amélioration à faire, tel autre, une autre; or qu'ils fassent chacun cette amélioration cette année, l'année prochaine, ils en feront une autre. Et à ce propos, il ne faut pas dire, "mais ainsi je ne pourrai jamais jouir de mes améliorations." Si vous ne jouissez pas de cette amélioration, vos enfants en jouiront. N'est-ce pas une raison suffisante pour vous encourager à travailler. Pour qui faisons-nous tant de sacrifices et tant d'efforts, si ce n'est pour les enfants. N'est-ce pas une consolation et une jouissance de pouvoir se dire: "Mes enfants béniront ma mémoire après ma mort, si je leur lègue un bon héritage."

Travaillez donc toujours sans vous occuper si c'est pour vous ou pour vos enfants, et améliorez votre terre petit à petit, ainsi que votre bétail. Ne

cherchez pas à faire tout à la fois ; vous succomberez ; mais une année, entreprenez d'engraisser telle pièce de terre, une autre année, vous ferez d'autre chose ; et ainsi de vos bâtiments. Au bout de quelques années, vous aurez une ferme modèle.

#### LE DIMANCHE ET L'AGRICULTURE.

Dans notre pays, le dimanche est, heureusement, observé par la population comme un jour de repos, et d'actions de grâces. Et nous espérons qu'il en sera longtemps ainsi ; car cette manière de passer le septième jour de la semaine est tout à l'avantage des travailleurs, même en ne considérant la question que sous son côté matériel.

D'abord, l'homme le plus robuste, a besoin de reposer de temps à autre ses membres fatigués par un travail pénible et assidu. Or, ce jour ainsi passé dans le calme et la tranquillité, est de nature à donner du courage à l'ouvrier et permet à celui-ci de réparer ses forces épuisées. Le cultivateur, entre bien d'autres, voit poindre l'aurore de la journée du dimanche avec une sorte de contentement qu'il ne prend pas toujours la peine d'exprimer, mais qu'il laisse voir sur sa figure franche et ouverte.

Il y a cependant un moyen de s'occuper le dimanche sans faire violence à sa conscience et sans nuire à l'effet que le physique de l'homme attend du repos qui lui est commandé en ce jour.

Beaucoup de personnes passent le dimanche quelquefois à s'ennuyer ; d'autres fois à jouer des jeux de hasard plus ou moins recommandables ; souvent aussi à médire de celui-ci ou de celui-là. Or ne semble-t-il pas à tous qu'il serait préférable de s'amuser autrement ? De l'avis de tous, ne serait-il pas mieux, qu'au lieu de rester à la porte de l'Eglise des heures à s'occuper d'affaires inutiles, ou à courir les cabarets, ne serait-il pas mieux que chacun s'en retourne chez soi ? Là, on pourrait se réunir plusieurs voisins, et parler d'agriculture, parler des travaux de la semaine écoulée, et de ceux à faire durant la semaine qui va commencer ; s'entretenir des instruments aratoires, discuter sur le mérite des uns et des autres, chercher le défaut de tel outil ou instrument, et s'efforcer d'en trouver le remède ; se rendre compte mutuellement de ses observations, se communiquer réciproquement ses connaissances, etc., etc.

Oui, le dimanche est la journée que l'on devrait choisir pour faire travailler l'intelligence, lui donner l'occasion de se développer et de se manifester par des actes dont la masse saurait tirer de bonnes leçons.

Durant la semaine, l'homme tout occupé de son travail manuel laisse la matière prendre le pas sur l'esprit, et celui-ci n'a pas toujours le temps de faire ses combinaisons. Au jour du repos, l'intelligence devrait reprendre sa place naturelle.

En ce jour, on devrait étudier, lire les journaux, faire ses plans, réfléchir aux inconvénients que l'on éprouve dans son exploitation, et chercher le moyen d'y obvier, examiner si le mode de culture qu'on a adopté ne pourrait pas être remplacé par un meilleur.

C'est ainsi qu'en mécanique on en est venu à de si grands perfectionnements. Des ouvriers qui toute la semaine avaient travaillé avec une machine qui ne leur donnait pas de satisfaction, s'efforçaient dans les heures de loisirs qui leur étaient données de trouver des améliorations à ce mécanisme. Et ils choisissaient les heures de loisirs de préférence à tous autres temps, parce que pendant que l'instrument fonctionne, l'esprit est trop occupé de l'ouvrage qui se fait pour lui permettre de se livrer à l'invention. On a été jusqu'à attribuer la supériorité de l'agriculture anglaise sur celle de la France à cette observation du dimanche. Et il est certain, que si en Canada, l'on utilisait ainsi les heures que les devoirs religieux n'absorbent pas, l'agriculture en ressentirait un grand bien.

#### LA FERME DE MON VOISIN.

(Suite.)

La terre comprenait 120 arpents, dont 15 étaient en bois ; et neuf autres arpents contigus à ce bois consistaient en de profondes coulées. Le reste, à part de la place des bâtisses était cultivable ou susceptible de le devenir. Bornée en front par la rivière, cette terre était traversée par trois ruisseaux et coulées, qui rendaient le drainage facile et peu dispendieux.

Vous savez vous-même que la terre, épuisée qu'elle était, ne pouvait sans améliorations, rapporter plus que 3 p r 100 sur le prix d'achat s'élevant à \$4,200 : ce qui, déduction faite des taxes, laisserait un revenu d'environ \$100 ; tandis que, d'un autre côté, l'intérêt sur le prix d'achat formerait seul la jolie somme de \$252.00. Les améliorations absolument requises et d'un caractère permanent, tels que drainage, nivellements et égouts, devaient coûter sur une terre de 90 arpents ou moins \$20.00 par arpents, soit \$1800 ; les bâtisses nécessaires devaient coûter au moins autant, disons \$1,800 ; les outils aratoires environ \$600 ; un moyen bétail \$600 ; le capital roulant, représentant les réparations aux bâtisses, les taxes, etc., etc., devait encore former le chiffre de \$600 ; formant un total de fonds investis dans la ferme égal à \$10, au moins. L'intérêt sur cette dernière somme à 9 par 100 égalait \$800.00 ; et maintenant la question pour nous était : pouvons-nous rencontrer annuellement cet intérêt déduction faite de toute dépense ? Nous crûmes pouvoir le résoudre dans l'affirmative.

Nous avons fait l'essai et nous avons réussi : il ne nous reste plus qu'à vous dire quels moyens nous avons pris.

PROGRES.

#### SOINS DES CHEVAUX EN HIVER.

Entre tous les devoirs que les cultivateurs ont à remplir en hiver, le soin des animaux vient en premier lieu. Ils doivent aller souvent visiter leurs bestiaux, et examiner s'ils ne manquent de rien, s'ils sont bien abrités et soignés. Les animaux prennent une grande partie de l'été pour se mettre en bonne condition ; or, il ne faut pas que par le manque de soin, ils perdent en hiver ce qu'ils ont gagné durant les saisons précédentes.

Le cheval est le meilleur serviteur de l'homme ; celui-ci, par conséquent, devrait toujours lui porter la plus grande attention. Le cheval ne sera fort et propre à faire tous les travaux qu'on lui demandera qu'en autant qu'il sera bien soigné, et en bonne santé.

Ce qu'un cheval requiert donc, d'abord, c'est une bonne étable, chaude, éclairée et bien aérée. Un soin attentif, la propreté, la régularité dans les repas, sont aussi des choses nécessaires on doit lui donner de l'eau claire au moins deux fois par jour ; il serait mieux de vider son auge à chaque repas, et de lui donner de la nouvelle eau chaque fois.

Un cultivateur devrait toujours avoir le soin, chaque fois qu'il soigne ses animaux, de bien vider leur auge et leur crèche, de manière qu'il ne reste aucune partie de la nourriture qui leur avait été donnée pour le repas précédent, et sur laquelle ils ont bavé. Cette bave donne aux animaux une espèce de dédain pour la nourriture qui s'en trouve recouverte, et cela leur ôte de l'appétit. Ils mangent moins, et gaspillent plus, et ils finissent par dépérir. Il n'y a pas de doute que la languueur dans laquelle tombent quelquefois certains animaux provient de ce que ceux qui les soignent n'avaient pas assez de propreté, et ne prenaient pas le soin d'enlever les restes de leurs repas précédents. Ayant dédain de ces restes, ainsi que la nourriture nouvelle qui s'y trouvent mêlée, ils se privaient de manger ; ce qui, on l'avouera, est bien contraire à la santé des animaux.

Quand les chevaux rentrent dans l'écurie après avoir beaucoup travaillé, il faut les frotter, les brosser, les étriller avec soin, et leur mettre la couverture sur le dos, après qu'ils sont un peu ressués.

On doit bien frotter les pattes surtout ; faute de donner ce petit soin aux chevaux, il arrive souvent qu'ils attrapent mal aux pattes.

Le manque d'air, de lumière, de propreté, du mauvais foin, sont aussi des causes de maladies.

Il faut proportionner la nourriture à la nature des services requis des chevaux. Un cheval qui travaillera bien fort, devra être abondamment soigné être soigné plus abondamment que celui qui travaille moins fort.

Les poulains ne réclament pas autant de soin, en général, que les chevaux qui travaillent habituellement. Cepen-

dant il ne faut pas les négliger car du bon soin qu'on leur donne dans leur jeune âge, dépend leur force, leur valeur et leur beauté dans un âge plus avancé.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGRICULTURE,

—Traduit spécialement pour le COURRIER.—

Tenu à Québec, le 2 courant.

Présent: Hon. L. Archambault, Hon. P. J. Chauveau, Hon. J. Beaubien, Hon. J. J. Ross, Hon. C. Dunkin, MM. H. G. Joly, L. Beaubien, J. W. Browning, A. Sommerville, L. Levesque, A. Marsan, B. Benoit, L. Massue, E. J. DeBlois, J. Gaudet, Rev. F. Pilote, et Rev. S. Tassé.

Lecture et adoption des procédés de la dernière assemblée.

*Résolu*, que certaines sociétés d'agriculture, qui ont passé des résolutions à cet effet, aient la permission d'approprier un certain montant à leur discrétion, pour acheter des graines fourragères pour être distribuées gratuitement parmi les membres des dites sociétés, pourvu que les sommes ainsi appropriées n'excèdent point le montant des souscriptions des dites sociétés. Agréé sur division.

La discussion du rapport du comité sur l'éducation agricole est reprise, et l'hon. L. Archambault secondé par l'hon. J. J. Ross, propose, que les succès remerciements du conseil d'agriculture soient offerts aux membres du comité sur l'éducation, plus particulièrement au Rev. S. Tassé, son président, pour le précieux rapport présenté par le dit comité.

Le programme pour les terres les mieux cultivées, après avoir été longuement discuté clause par clause, est adopté tel qu'amendé par le conseil.

Adoption des règlements pour la direction générale de toutes les sociétés d'agriculture tel qu'amendé par le conseil.

*Résolu*, que la compétition pour les terres les mieux cultivées soient laissée libre cette année, mais qu'elle soit obligatoire pour l'année prochaine, et que les sociétés d'agriculture en soient informées afin de leur permettre de faire les préparatifs nécessaires.

*Résolu*, que la compétition sur les récoltes ait lieu la même année comme la compétition pour les terres les mieux tenues.

Lecture d'une pétition de certains cultivateurs du comté d'Yamaska, demandant la permission de former une

seconde société d'agriculture dans le dit comté. MM. Duguay et Blondin reçoivent la permission d'expliquer les mérites de la pétition.

*Résolu*, qu'avant de décider sur la pétition, le secrétaire de ce conseil reçoive instruction d'en transmettre une copie à la société existante, afin de s'assurer des raisons qu'elle pourrait avoir contre une telle division; aussi, qu'à l'avenir, quand de semblables pétitions seront présentées à ce conseil, le secrétaire ait instruction d'en transmettre une copie aux sociétés existantes, demandant une réponse immédiate, présentant les raisons pour ou contre telle division.

M. Massue propose, secondé par M. Benoit:

Qu'un prix de \$400 soit offert au meilleur essai sur l'agriculture théorique et pratique.

La considération de cette motion est remise aux prochaines séances.

L'hon. L. Archambault propose, secondé par l'hon. J. J. Ross:

Que la résolution du bureau d'agriculture passée à sa séance du 16 Décembre 1868 pour le paiement des droits de port sur la *Gazette des Campagnes* et la *Revue Agricole* soit rappelée. Adopté.

M. Browning propose, secondé par M. L. Beaubien;

Que le secrétaire ait instruction de réunir tous les règlements du bureau d'agriculture maintenant en force dont il est fait mention dans la clause 18 de l'acte d'agriculture, de les faire imprimer, et de les distribuer parmi les membres avant la prochaine assemblée régulière de ce conseil. Adopté.

M. Marsan propose, secondé par M. Lévesque:

Que tous les fonds provenant du pourcentage de 86 sur l'allocation du gouvernement aux sociétés d'agriculture pour éducation agricole, soient également divisés entre l'école agricole de l'Assomption et de Ste. Anne. Adopté.

Le conseil discute ensuite cette partie du rapport sur l'éducation agricole ayant trait aux écoles d'agriculture.

Après une longue discussion sur ce sujet, le Révd. M. S. Tassé propose, secondé par l'hon. J. J. Ross;

Qu'une somme de \$1000 payable en deux versements annuels, soit allouée à l'école d'agriculture de l'Assomption pour placer sa ferme d'ici à deux ans, sur un pied qui lui permette de se conformer aux conditions prescrites par le programme sur les terres les mieux cultivées tel que préparé par ce conseil. Adopté.

L'hon. J. J. Ross propose, secondé par M. Benoit:

Que le rapport du comité sur l'éducation agricole soit adopté, avec une somme additionnelle de \$550 qu'il se propose d'ajouter pour former une allocation de \$2000 pour chaque

école d'agriculture, la dite somme devant être distribuée de la manière pourvue par le conseil.

L'hon. L. Archambault propose, secondé par l'hon. J. J. Ross:

Que les écoles d'agriculture soient obligées d'entretenir et de prendre soin de tout animal de race améliorée que ce conseil de temps à autre pourrait importer pour le bénéfice des cultivateurs de cette province et qu'elles tiennent un registre régulier de tout le stock provenant de tels animaux; les produits provenant de l'usage de dits animaux devant être la propriété des dits collègues.

Le Révd. M. Tassé propose, secondé par M. Beaubien:

Que le conseil d'agriculture adopte un journal comme son seul organe officiel.

M. Browning propose en amendement secondé par le Révd. M. Pilote:

Que considérant l'expérience du bureau d'agriculture en supportant un journal agricole, et de plus qu'il est douteux que le bénéfice direct en rapport avec cet arrangement soit en proportion du coût de telle publication, il soit résolu qu'il est inexpédient d'avoir un journal officiel.

L'amendement est emporté sur division.

M. L. Beaubien propose secondé par M. Benoit:

Qu'une somme fixe soit allouée à un des journaux d'agriculture maintenant existant, pour laquelle somme le dit journal publiera les annonces et autres documents de ce conseil; le dit journal devant être publié en anglais, et envoyé aux membres des sociétés d'agriculture à un prix modéré.

Le Révd. M. Pilote propose en amendement:

Que les mots, « un des journaux d'agriculture maintenant existant » soit effacés, et remplacés par les suivants: « les trois journaux d'agriculture. »

L'hon. J. J. Ross propose en amendement à l'amendement, secondé par M. Gaudet:

Que tous les mots de l'amendement soient effacés et remplacés par les suivants: qu'une somme d'argent proportionnée à leur importance respective, soit donnée aux journaux d'agriculture suivants, savoir: la *Gazette des Campagnes*, la *Semaine Agricole*, le *Journal d'Agriculture* et un journal anglais s'il en est publié un.

La motion en amendement à l'amendement est perdue sur division. L'amendement est également perdu sur division.

L'hon. M. Beaubien propose secondé par l'hon. M. J. J. Ross:

Qu'aucune somme d'argent quelconque ne soit allouée à aucun journal d'agriculture en particulier mais que le patronage de ce conseil quant à la publication de ses procédés soit accordé d'une manière judicieuse entre les journaux d'agriculture publiés dans la province.

Cette motion est perdue sur division.

La motion principale de M. L. Beaubien est maintenant mise aux voix et perdue sur division.

Lecture d'une pétition de la société d'agriculture du comté de Chambly demandant la permission d'employer ses fonds à l'achat d'animaux de races améliorées. Agréé.

L'hon. L. Archambault propose secondé par le Revd. M. Tassé :

Que la résolution du bureau d'agriculture passée à sa séance du 16 décembre 1868, allouant 80 piastres à toutes sociétés d'agriculture important un étalon dans le comté, soit rap- pelée.

M. Benoit propose en amendement secondé par M. Massue :

Que les mots suivants soient ajoutés : mais seulement après l'expiration de l'année 1871.

Cet amendement est perdue sur division.

La motion principale est adoptée sur la division suivante :

POUR.—MM. Browning, Beaubien, Sommer- ville, Marsan, Tassé et Archambault.—6.

CONTRE.—MM. Benoit, Massue, Gaudet, Levesque et Chauveau.—5.

M. M. Browning propose, seconde par M. Lévesque :

Que les membres suivants forment un comité dans le but de préparer des listes de prix, règles et règlements, nommer des juges, faire construire les bâties nécessaires, et faire tous les arrangements nécessaires, fixer la date, choisir la localité pour l'exhibition provinciale dans Montréal, et aussi dans le but de nommer un comité local et se mettre en rapport avec le bureau des arts et manufactures pour voir au département industriel de cette exhibition, et que MM. Joly, Cochrane, L. Beaubien, Massue, Benoit, DeBlois, et Sommierville soient mem- bres du dit comité. Le quorum devant être de trois.

Le conseil s'est alors ajourné.

GEORGES LÉVESQUE.

S. C. A. P. Q.

M. Antoine Chagnon de St. Dominique nous a communiqué un cochon âgé de 19 mois qui a donné 612 livres de lard. Ce cochon appartient à une race importée de Pensylvanie et introduite dans la paroisse de St. Dominique par le curé, M. de la Rivière. Le cochon de M. Chagnon a obtenu le deuxième prix à l'exhibition de Bagot en 1868, à l'âge de 7 mois. Il a été tenu à l'engrais environ 4½ mois.

Ce printemps M. Chagnon a vendu un jeune cochon de cette race à M. Lambert Sarrazin pour \$3.00, et un autre aussi du printemps à M. J. B. Chagnon de St. Jean-Baptiste. M. Sarra-

zin paraît être satisfait des qualités de cette race, et M. J. B. Chagnon a tué son jeune goret à l'âge de 9 mois ; c'est-à-dire après 3 mois de soins ordinaires et 6 mois d'engrais : le résultat a été 325 livres de lard.

M. Chagnon, nous dit-on, aura des jeunes cochons de cette espèce à vendre ce printemps. COMMUNIQUE.

## A P I C U L T U R E .

L'apiculteur, comme tous les ouvriers des diverses profes- sions, a besoin d'étudier son art, de le comprendre, de le raisonner.

### P I Q U R E .

Lorsqu'une abeille veut agir avec son arme, elle fait sortir l'aiguillon en contractant, à diverses reprises, les mus- cles abdominaux, qui le fixent au der- nier segment. L'élu, qui est pointu, pénètre dans le corps attaqué et fournit un point d'appui à la base. Les mus- cles de cette dernière font mouvoir sur leur coulisse les stylets, qui s'introdui- sent plus profondément dans la peau, et y adhèrent quelquefois d'une ma- nière si intime, à cause de leurs dento- lures, que lorsque l'animal veut fuir l'aiguillon tout entier est arraché du corps, en opérant la déchirure et de son ructum et de son oviducte. L'ai- guillon reste donc dans la blessure, et l'insecte ne tarde pas à succomber. En pénétrant dans le tissu, l'aiguillon conserve un mouvement de tremblotte- ment en tout sens, qui dure pendant quelques minutes.

Si l'aiguillon se bornait à piquer physiquement la peau, la blessure ne serait suivie d'aucun résultat fâcheux ; mais cette instrument donne pas- sage à une certaine quantité de venin. Le réservoir de ce fluide se contracte le venin coule le long du canal excré- teur, et pénètre dans l'écartement ba- sillaire des deux stylets. Il traverse ces derniers, en passant dans le petit canal formé par les rainures des deux faces appliquées : il arrive ainsi au fond de la piqûre.

Ce qui prouve que c'est bien le venin de l'abeille, et non sa piqûre, qui déter- mine la douleur et l'inflammation de la partie, c'est que si l'on prend avec la pointe d'une aiguille une très-petite quantité de ce venin, et qu'on l'intro- duise sous la peau, au même instant on voit naître des symptômes analogues à ceux déterminés par la piqûre de l'a-

beille même, symptômes qui ne se so- raient pas montrés si l'on avait enfoncé dans la peau l'aiguille toute seule. On a observé que lorsqu'on coupe l'abdo- men d'une abeille vivante, douze heu- res après, le moindre ait uehement suffit pour faire sortir le dard avec au- tant de force et de rapidité que si l'a- nimal était encore en vie, et qu'on peut en être blessé tout aussi bien que dans ce dernier cas.

Les effets de la piqûre produisent ordinairement des accidents peu graves- ils se réduisent à une douleur passagè- re ; mais quelquefois, il en résulte des boutons, des papules, des érysipèles, même des flegmons accompagnés de suppuration et de gangrène. Toutes choses égales d'ailleurs, lorsque l'ai- guillon demeure dans la blessure, l'ir- ritation paraît beaucoup plus forte.

\* \* \*

La prière suivante était récitée avec ferveur et componction par les propri- étaires du moyen-âge pour retenir chez eux les mouches à miel :

“ Je t'adjure, ô reine des abeilles ! par Dieu, le roi des cieux, et par son fils, notre Rédempteur, je t'adjure de ne pas porter ton vol trop haut, ni trop loin, mais de te fixer le plus tôt pos- sible sur un arbre. De là, je te transfère rai dans un endroit plus sain, avec ta famille et tes compagnes. Là, je tiens tout prêts des vases com- modes et bien disposés, où vous pour- rez travailler à votre aise pour la gloire de Dieu et nous fournir des lu- minoires pour l'église, afin d'obtenir du Seigneur qu'il vous preserve du coup de soleil et de l'approche des fleurs dangereuses. ”

Au moment de mettre sous presse nous recevons de Belocil une corres- pondance que nous publierons au pro- chain numéro

## TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 7 Février,  
Greenbacks achetés à 16½ p c de dis- compte en monnaie d'argent.

Argent acheté à 3 p. c. de discompte et vendu à 2½

Or, à New-York, le 6 Février à 3 h. p m 121½.

CORCORAN & ST. JACQUES,  
Courtiers de St. Hyacinthe

## LA PAILLE A 50 SOUS LE VOYAGE.

Nous avons entendu dire ces jours derniers que certains cultivateurs vendaient leur paille pour 50 sous le voyage.

Nous croyons réellement que ces cultivateurs auraient tiré plus de profit à conserver leur paille, et à s'en servir comme engrais.

On lit dans le *Canada Farmer* :

« Un correspondant nous envoie un rapport abrégé des revenus de sa ferme l'année dernière. Il cultive environ 70 acres, y compris les prairies, et en tient à peu près autant en pâturage. Il a vendu l'automne dernier pour \$300 de bétail. Le battage des grains a donné le résultat suivant : orge, 167 minots ; blé 303 minots ; avoine 330 minots ; sarrasin 50 minots ; pois, 150 minots. La ferme a donné en outre 70 tonnes de foin, 900 minots de patates, et 500 minots de pommes..... »

Le résultat est certainement flatteur ; mais nos terres de la Province de Québec, avec un système judicieux de culture, pourraient rendre encore mieux que celui.

Nous offrons à qui de droit nos sincères remerciements pour l'envoi d'un exemplaire du Code Municipal. Nous avons lieu de croire que ses dispositions ne viendront en force que dans un an, le gouvernement voulant donner le temps au public de les discuter. Cette branche de législation tombant dans les limites de notre programme, nous ouvrons nos colonnes aux réflexions que les hommes pratiques et expérimentés voudront bien, nous transmettre. Pour notre part nous donnerons prochainement nos vues sur les articles qui nous paraîtront demander des modifications.

Société d'Agriculture No. 2 du comté de Verchères : — Amable Archambault, écr. Président ; Damase Préfontaine, écr., Vice président ; et Messieurs Olivier Lussier, père, Flavien Marcotte J. Bte. Rainaud Joseph Colette, H. Mongeau et Romual Ducharme Directeurs. Chs. Robert écr. N. P. Secrétaire-Trésorier.

Un meunier fit arrêter son voisin sur accusation d'avoir volé du blé dans son moulin, mais n'ayant pu prouver l'accusation qu'il avait portée, il a été obligé par la Cour à une réparation d'honneur envers le Défendeur. S'adressa vers ceux qui assistaient aux délibérations judiciaires :

« J'ai fait arrêter mon voisin, » dit-il, « pour m'avoir volé du blé ; je n'ai pu le prouver je suis très fâché. »

NOUVELLES MANUFACTURES.—On signale l'ouverture de deux nouvelles manufactures de tabac, l'une à la Pointe-aux-Trembles, par M. Magloire Clement, et l'autre au Cap Blanc, Sillery, par Thos. Ross et Banfield ; cette dernière est le résultat d'un procédé ingénieux inventé par M. Ross, et qui économise beaucoup le travail et la main d'œuvre. Le moulin est mû de main d'homme et s'alimente de lui-même. La fabrication des tabacs frisés et à priser, a été créée, en cette ville d'assez jolies fortunes, les années passées ; espérons que le bon temps d'autrefois reviendra.

Il y a maintenant, dans le district de Québec, huit manufactures à tabac, payant des droits au gouvernement.

—*Journal de Québec.*

—*Vente importante de moutons Côtswold, par M. Adolphe Ste. Marie.*

On parle souvent de ventes considérables d'animaux faites par nos agronomes anglais, mais il est rare que nous ayons à enregistrer un succès aussi brillant, obtenu par un Canadien-Français. Il est vrai que M. Ste. Marie n'est pas à sa première épreuve, mais la vente qu'il vient de faire surpasse en importance toutes celles qu'il a pu faire jusqu'à ce jour.

Il a vendu le dix de Janvier, à Mr. Geo. V. Hoyle, de Champlain, N.Y., dix brebis d'un an et au-dessus, qui lui ont rapporté sept cent cinquante piastres en or, ou soixante quinze piastres chacune.

Nous ne pouvons trop féliciter ce monsieur qui a été le premier par là, à introduire dans cette Province, la race Côtswold.

Nos Sociétés d'Agriculture qui sont décidées d'acheter de beaux moutons pour l'amélioration des races dans leurs comtés, feront bien de visiter M. Ste. Marie, avant d'aller ailleurs. *Sem. Agric.*

—Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Vaudreuil.—L'assemblée annuelle de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Vaudreuil, a eu lieu à Rigaud, le vingt sept Décembre dernier et les officiers suivants furent élus :

Président.—Emery Lalonde, écr., Ste. Mar. h. Vice-Président.—Cornélius McGreavy écr., Rigaud ; Secrétaire-Trésorier.—E. N. Fournier, do.

Directeurs : —M. M. John Fletcher, Rigaud ; McLacklan, do, Jos Amable Champeau père, do ; Frs. Emilien Cherrier, do ; John Vipond, St. Marthe Edward McCabe, do ; Siméon Sitatenx.

## BULLETIN COMMERCIAL

Grâce au beau temps et aux bons chemins, notre marché a été fort achalandé samedi dernier. Des milliers de cultivateurs offraient leurs produits en vente.

Les acheteurs avaient beau jeu. Le prix des grains et des autres articles était fort peu élevé. La viande, cependant, tenait son prix et le lard s'est vendu de 15 à 18 sous la livre.

Quant au grain, il ne se vend guère. On trouve pourtant un peu d'écoulement pour l'avoine, qui se vend trente huit sous. On dit que M. Sarrasin l'achète à ce prix.

L'inactivité du commerce des grains préjudicie aux détailliers de marchandises sèches, qui n'en ont pas moins fait une bonne journée samedi. On pourra se former une idée du marché de samedi, par la liste des prix.

—Ne pouvant reproduire les prix des marchés, qui, d'ailleurs, n'ont guère subi de changement depuis que nous les avons publiés, nous donnerons sommairement le prix des articles les plus importants. A St. Jean l'avoine se vend de 40 à 42 cents le minot ; le beurre, en tinettes, 21 à 22 cents, et frais 25 à 26 cents ; les œufs, 25 à 27 cents ; le lard, 7½ cts ; le mouton, 6 à 7 cents ; le bœuf, 5 à 7 cents ; les patates, de 45 à 55 cents le minot.

Comme on le voit l'avoine a subi une baisse assez considérable. A Shédiac, elle se paye 36 cts. —*Moniteur Acadicien.*

Le prix du beurre à St. Albans était mardi de 30 cts à 38 cts., suivant la qualité.

Voici le prix des grains, chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.....	£0 2 1
Avoine par 36 lbs.....	0 1 7
Pois par 66 lbs.....	0 3 3
Graine de lin.....	0 6 0

St Hyacinthe 5 Fev 1870.

FARINE—Fleur, ex. superfine	4 50	a	4 55
“ en poche p 100 lbs	2 20	a	2 50
GRAINS—Orge par minot..	0 50	a	0 60
Avoine do .....	0 25	a	0 30
Gaudirole do .....	0 35	a	0 45
Pois do .....	0 75	a	0 00
Blé do .....	1 10	a	0 00
Blé d'Inde do .....	0 90	a	0 00
Sarrasin do .....	0 50	a	0 00
VOLAILLES—Dindes par couple	2 00	a	1 50
Oies do .....	1 00	a	1 50
Canards do .....	0 40	a	0 50
Poules do .....	0 40	a	0 70
Poulets do .....	0 20	a	0 35
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 5	a	0 10
Do par quartier	0 4	a	0 0
Mouton, par quartier	0 40	a	0 60
Lard par livre.....	0 10	a	0 15
salé .....	0 9	a	0 10
Do par 100 lbs.....	9 00	a	12 00
DIVERS—Patates au minot ..	0 60	a	0 75
Beurre en livre .....	0 15	a	0 25
Do en tinette.....	0 19	a	0 00
Sucre d'érable .....	0 10	a	0 00
Œufs la douzaine.....	0 24	a	0 00
Suif la livre.....	0 15	a	0 0
Pois par 100 bottes...	4 0	a	6 0
Paille do .....	0 0	a	0 0
Choux la pièce.....	0 0	a	0 10
Miel la livre.....	0 10	a	0 12

Savon do	0 10 a 0 00
Oignons la tresse	0 12 a 0 0
Fèves le pot	0 6 a 0 8
do minot	1 00 a 0 0
Laine	0 30 a 0 40
Navets la pièce	0 2 a 0 5
Pommes par minot	0 60 a 1 50
do quart	3 00 a 4 0
Tabac par lb.	0 10 a 0 12
Sherbrooke, 3 Fev 1870	
Beuf—par quartier	5 @ 7
do livre	5 @ 10.
Mouton	4 @ 6
Agneau	5 @ 7
Lard par livre	9 @ 10
Beurre—ch tinette	20 @ 22
do par livre	20 @ 23
Fromage	6 @ 12
Œufs	17 @ 22
Dindes par lb	12 @ 15
Poulets	30 @ 50
Oies	08 @ 09
Patates mint	40 @ 50
Sucre d'érable	6 @ 9
Sarazin	40 @ 00
en fleur par poche	\$1 50 @ 1 75
Avoine par minot	34 @ 40
Laine	25 @ 26
Foin par ton	\$ 8 @ 10
Paille do	\$ C @ 0
Bois—dur, sec	\$ 3 @ 00
do vert	\$ 2 @ 2
Miel, la boîte	00 @ 60
St Jean, 5 Fev 1870.	
Fleur, par quart	4 60 a 5 75
par 100 lbs	2 25 a 2 50
de blé d'inde p. 100 lbs.	1 90 a 2 00
de sarazin do	1 90 a 2 00
Avoine, par 40 lbs	0 30 a 0 34
Orge, 56	0 56 a 0 00
Grain de lin	1 25 a 1 40
de mil	1 70 a 1 75
Pois, par minot	0 70 a 0 75
Blé, do	1 00 a 0 90
Blé d'inde par 56 lbs	0 80 a 0 75
Sarazin 50	0 40 a 0 50
Œufs par douzaine	0 20 a 0 22
Volailles par couple	0 30 a 0 35
Poulets do	0 20 a 0 30
Oies do	1 00 a 1 20
Dindes do	1 75 a 2 00
Pigeons do	0 10 a 0 12
Beurre frais par livre	0 18 a 0 20
salé do	0 15 a 0 17
Saindoux do	0 20 a 0 00
Miel do	0 10 a 0 12
Patates	0 40 a 0 75
Lard frais par 100 lbs.	\$0 00 a 10 00
mess par quart	20 00 a 25 00
Boeuf par 100 lbs.	4 50 a 6 00
Foin do bottes	4 00 a 5 50
Paille do do	2 00 a 3 00
Bois à la corde	3 00 a 4 50
Sorel, 5 Fev. 1870.	
Fleur par quart	5 00 a 5 50
do do cent lbs	2 00 a 2 50
do Bled-d'Inde do	1 70 a 2 00
Avoine par 40 lbs	0 00 a 0 25
Orge par 56 lbs	0 75 a 0 60
Mil par 48 lbs	0 00 a 2 00
Pois par minot	0 70 a 0 80
Bled do do	1 00 a 0 00
Bled-d'Inde, do do	0 80 a 0 90
Sarazin, do do	0 50 a 0 60
Patates do do	1 00 a 1 20
Œufs par douzaine	0 17 a 0 20
Volailles par couple	0 50 a 0 60
Oies do do	0 80 a 0 00
Dindes do do	1 50 a 2 00
Pigeons do do	0 20 a 0 25
Beurre frais par lb.	0 20 a 0 25
do sale do	0 17 a 0 18
Saindoux par lb.	0 17 a 0 20
Miel do do	0 19 a 0 12
Lard frais par cent lbs.	10 00 a 11 00
do mess par quart.	25 00 a 26 00
Boeuf par cent lbs.	6 00 a 7 00
Foin par cent bottes	3 50 a 4 00
Paille do do	2 00 a 2 50
Bois à la cord	2 50 a 5 00

Québec, 5 Fev 1870.	
FLEUR—extra supérieure	\$6 25 a 6 50
Extra	5 50 a 5 75
Fancy	5 10 a 5 30
Superfine No 1	5 00 a 4 95
Do forte	5 25 a 5 40
Do No 2	4 60 a 4 65
En poche No 1 p 100 lbs	2 40 a 2 50
Grain p br de 200 lbs	5 20 a 5 50
Farine d'avoine	5 40 a 5 50
Do de blé-d'inde, blanch	
par 200 lbs	4 10 a 4 50
Do do do de jaune	4 0 a 4 25
VIANDES—Beuf, par 100 lbs	7 00 a 8 00
Do par livre	0 6 a 0 09
Mouton do	0 7 a 9 00
Agneau par quartier	0 65 a 0 00
Lard frais par 100 lbs	8 00 a 9 00
Do par livre	0 8 a 0 10
Lard salé do	0 10 a 0 12
Jambon frais	0 11 a 0 12
Do salé et fumé	0 13 a 0 14
POISSONS—Saumon p bri 200 lbs	13 0 a 14 9
Do par lbs	0 13 a 0 10
Morue verte par bri	5 30 a 5 52
Do en paquet	5 50 a 5 62
Do par lbs	0 2 a 0 0
Morue sèche par quintal	5 25 a 5 50
Huile de morue par gallon	0 58 a 0 65
Hareng du Labrador	5 25 a 5 50
DIVERS—Beurre frais par livre	0 20 a 0 20
Do salé do	0 16 a 0 18
Volailles par couple	0 45 a 0 50
Dindes do	2 00 a 2 50
Oies do	1 25 a 1 50
Canards do	0 60 a 0 72
Patates par minot	0 55 a 0 60
Oignons par baril	3 00 a 3 20
Avoine par minot	0 40 a 0 40
Orge do	0 60 a 0 70
Œufs, par doz	0 18 a 0 20
Fromage par lbs	0 14 a 0 16
Sucre d'érable p lbs	0 8 a 0 9
Pommes par bri	4 00 a 5 00
Laine p lbs	0 28 a 0 34
Bois par cordes, 2 1/2 p	3 20 a 3 65
Foin par 100 bottes	5 0 a 7 0
Paille do	3 00 a 4 00
PEAUX—Vertes, inspect., p 100 lb.	8 0 a 9 00
De moutons, non prép. ch.	0 75 a 1 00
De Veau do p lb.	0 12 a 0 19
Montréal 5 Fev 1870.	
FARINE—Blé par 100 lbs	12 0 a 12 6
Farine d'avoine	8 6 a 9 8
Do de blé-d'inde	9 6 a 10 6
Do de sarazin	9 6 a 10 6
GRAINS—Blé par minot	0 0 a 1 0
Orge do	2 0 a 2 6
Pois do	3 3 a 3 6
Avoine do	1 6 a 1 0
Sarazin do	2 3 a 2 0
Blé-d'inde	4 0 a 4 6
LEGUMES—Patates au sac	4 0 a 4 6
Fèves par minot	0 0 a 0 6
Oignons par tresse	0 5 a 0 0
LAITERIE—Œufs par doz	1 2 a 1 0
Beurre frais par lbs	1 3 a 1 9
Do salé do	0 10 a 1 0
Fromage do	0 0 a 0 7
DIVERS—Sucre d'érable do	0 5 a 0 7
Miel	0 6 a 0 0
Saindoux par lbs	0 0 a 1 8
VIANDES—Beuf à la livre	0 5 a 0 8
Lard do	0 7 a 0 3
Mouton à la livre	0 4 a 0 7
Agneau au quartier	2 6 a 6 6
Veau à la livre	0 6 a 0 0
Lard frais par 100 lbs	50 0 a 52 0
Boeuf do	25 0 a 30 0
VOLAILLES—Dindes par couple	10 0 a 12 0
Dindes jeunes do	6 0 a 8 3
Oies do	7 0 a 10 0
Canards do	3 0 a 4 0
Poules do	2 6 a 3 0
Poulets do	2 0 a 3 0
GIBIERE—Canards sauvages	2 0 a 3 0
Pigeons	1 0 a 0 0
Perdrix	3 3 a 3 6
Lièvres par couple	1 6 a 0 0

MARCHE DE ST. CESAIRE.	
[Préparés spécialement pour le Commerce.]	
St. Césaire, 5 fevrier 1870.	
Fleur—Farine de blé, par p 100 lb	\$2 50 a 2
d'Avoine do	2 00 a 0 00
de Sarasin do	2 00 a 0 00
Grains—Blé par minot	0 00 a 0 09
Pois do	0 90 a 0 85
Orge do	0 00 a 0 60
Avoine do	0 30 a 0 35
Sarasin do	0 00 a 0 60
Lin do	0 00 a 0 00
Blé d'Inde do	0 80 a 0 90
Gaudriole do	0 43 a 0 44
Légumes—Patates do	0 50 a 0 55
Fèves do	1 40 a 0 00
Oignons do	1 00 a 1 20
LAITERIES—Œufs par doz	0 19 a 0 20
Beurre par lbs	0 18 a 0 20
do sale en tinette	0 18 a 0 21
DIVERS—Sucre d'érable par lbs	0 11 a 0 12
Miel do	0 10 a 0 00
Saindoux do	0 20 a 0 21
Suif la livre	0 09 a 0 10
Lard frais par 100 lbs	8 00 a 9 00
Boeuf par quartier	0 05 a 0 06
moutons do	0 42 a 0 60
Boeuf à la livre	0 05 a 0 06
Lard par livre	0 12 a 0 13
Lard salé par livre	0 12 a 0 13
Lièvre par couple	0 20 a 0 26
VOLAILLES—Dindes do	1 40 a 1 50
Oies do	1 20 a 1 40
Canards do	0 00 a 0 00
Poules do	0 40 a 0 50
Poulets do	0 38 a 0 14
Perdrix do	0 20 a 0 25
Pommes do	0 80 a 0 85
Pommes le quart	2 00 a 4 00
Tabac	0 08 a 0 09
Foin par 100 bottes	4 50 a 5 00
Paille par 100 bottes	1 50 a 1 80
Bois—Fruche, par corde	\$1 50 a 0 00
Erable sèche do	2 60 a 3 00
Merisier do	2 50 a 0 00

Les Trois-Rivières 5 Fev 1870.	
Avoine	\$0 30 a 0 35
Pois	0 75 a 0 80
Gabourage	0 70 a 0 00
Sarazin	0 60 a 0 00
Blé d'inde canadien	0 80 a 0 90
Beuf par lbs	0 10 a 0 12
Lard do	0 15 a 0 18
Veau par quartier	0 00 a 0 00
Beurre frais par lbs	0 18 a 0 25
Œufs par douzaine	0 20 a 0 25
Patate au minot	0 70 a 0 80
Foin à la botte	0 05 a 0 00
Paille do	0 00 a 0 00
Sucre d'érable	0 12 a 0 00
Poule par couple	0 50 a 0 60
Graisse fondu	0 24 a 0 0
en branche	0 20 a 0 0
Petite graine d'oignon	0 10 a 0 00
Savon du pays	0 8 a 0 10
Saindoux par lbs	0 22 a 0 25

Montréal, 5 Fev 1870.	
Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a 00
Do No 2, do	20 a 00
Ercono No 1	21 a 00
Do No 2	18 a 20
Vache cirée, légère	40 a 41
do do pesant	35 a 38
Veau ciré	60 a 70
Cuir à harnais	25 a 30
Buffle	14 a 15
Pebble	14 a 15
Vache en Kid	14 a 00
Vache fondu	la livre 27 a 30
Patent uni	19 a 20
do carlé	17 a 18
Peaux de mouton pesantes	livre 20 a 25
do do légère	25 a 30
Peaux vertes, No 1	la livre 8 a 00
No 2	7 a 0
salées	9 a 10

## THE HOUSEHOLD.

(Le Ménage.)  
Journal pratique dévoué aux intérêts de la

### Femme Américaine

Contenant des articles sur toutes les matières en rapport avec la maison et la vie domestique

Cette publication vient d'être portée à 24 pages, 40; et rien n'est épargné pour la mettre au premier rang.

Ce journal s'occupe de la chambre, de dessin, de toilette, la bibliothèque, la musée, les enfants, dispensaire, la cuisine et le salon, avec des suggestions et des avis appropriés à chacun.

### Une piastre par annee.

Des agents sont demandés, avec une commission libérale. Envoyez des Estampilles pour un numéro prospectus. Adressez:

**Geo. E. Crowell**

Brattleboro, Vt



### RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

**TH. VALIQUET,**

Apiculteur.

Station St Hilaire, 9 octobre 1869.



### TERRES A VENDRE.

Un lot de terre de 150 arpents, dans le township d'Upton, borné en front par le chemin de fer, et situé à un demi-mille de la station.

Un autre lot de 200 acres dans les 9ième et 10ième rang de Milton, à un mille des moulins de la chute et près de l'église de St. Valérien.

La terre est de la meilleure qualité et bien boisé.

On les vendra à bas prix pour argent comptant ou avec des termes, avec intérêt.

S'adresser à **G. J. NAGLE.**

St. Hyacinthe, 18 janvier 1870.

### PAON.

A vendre plusieurs couples de paons dans leur croissance naturelle.

S'adresser à

**G. J. NAGLE,**

St. Hyacinthe, Janvier 1870.

### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 14 sera dans la province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La section No. 16, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 milles trois-quarts.

Les contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Resticouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station 0, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Phillippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les sections No. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires de Toronto, Québec Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et

inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Lundi le 4 Avril 1870

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A WALSH.

ED. B. CHANDLER.

C. J. BRYDGES,

A. W. McLELLAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 26 Janvier 1870. }

## VENTE DE MARCHANDISES SECHES Groceries, Ferronneries, ANIMAUX ET INSTRUMENTS DE CULTURE.

Les soussignés ont reçu ordre de la part de J. A. CUSHING, Ecr., d'Acton Vale P. Q., de vendre sur ses propriétés, **MARDI, LE 15 FEVRIER 1870.**

Tout son fonds bien assorti de Marchandises Sèches, Epicerie, Ferronneries, &c. Aussi, tout son Fonds d'Agriculture consistant en

3 chevaux de trait  
1 Jument pur sang, Lady Franklin  
Un Poulin d'icelle de 2 ans,  
4 Vaches  
1 Taureau d'un an  
50 Moutons, Cotswold et Leicester  
1 Verrat de Suffolk, importé  
1 Truie " "  
1 Verrat d'un an  
1 Truie " "  
1 Bélier de Leicester

Tout fonds de première qualité

—DE PLUS:—

1 Harnais de Carosse, double  
1 Harnais de Carosse, simple  
2 Harnais de Travail, double  
4 Harnais de Travail simple  
1 Selle faite à Londres  
1 Selle de Dame  
Brides, Carosses, Sleighs, Wagons et instruments. Le tout en bon ordre et bien réparé.

AINSI QUE :

600 minots d'Avoine }  
100 " de Pois } Bons pour semences  
100 " de Blé }  
155 minots de Blé d'Inde }  
Fèves } Bons pour semences  
10 minots d'Avoine de Californie  
6000 bottes de Foin  
340 minots de Patates  
200 " de Navets

CONDITIONS.

Acheteurs d'au dessus de \$50, 3 mois de crédit; d'au dessus de \$100 6 mois, en par eux donnant des billets endossés et approuvés.

VENTE A DIX HEURES.

**BENNING & BARSALOU,**

Encanteurs.

28 Janvier 1870.

**CHICOINE & BERNIER.**

AVOCATS,

(Rue Cascades St. Hyacinthe.)

Suivront les Cours Civiles et Criminelles.

**J. A. CHICOINE, T. A. BERNIER.**

St. Hyacinthe, 18 août 1869.